



## Grenville-sur-la-Rouge

### AVIS PUBLIC

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RU-922-09-2019**

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 8 octobre 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RU-922-09-2019 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

**DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de janvier deux mille vingt (2020).

---

---

### PUBLIC NOTICE

#### **ENTRY INTO FORCE - By-law number RU-922-09-2019**

Public notice is given that during a meeting held on October 8, 2019, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted bylaw number RU-922-09-2019 on overall development plans (ODP).

Notice is also given that the bylaw is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Friday from 8:30 to 12:00 and from 13:00 to 16:30.

This bylaw comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

**GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**, this January seven (7), two thousand and twenty (2020).

**Marc Beaulieu**  
Directeur Général

## Certificat de conformité du règlement numéro RU-922-09-2019

Je soussigné, Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil, dûment autorisé en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), certifie qu'aux termes de la résolution numéro 19-11-430 adoptée par le conseil de la MRC le 27 novembre 2019, ce dernier a approuvé le règlement numéro RU-922-09-2019 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et a déclaré que ses dispositions sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.



MRC  
**D'ARGENTEUIL**  
Authentique. Avec vous.

Signé à Lachute,

ce 18 décembre 2019

Marc Carrière  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

*Le règlement numéro RU-922-09-2019 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), entre en vigueur à la date de délivrance du présent certificat de conformité, émis conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*